

mis sur pieds des programmes de formation pour développer les capacités africaines en maintien de la paix.³¹

Ramenée au contexte qui favorisé son développement, cette idée peut avoir un certain attrait. Elle encourage l'émergence d'un régime de maintien de la paix et de la sécurité régionales par la mise en place de véritables capacités africaines, surtout dans le domaine des interventions de paix. Cette formule est aussi encouragée par les avantages qui sont prêtés aux organisations régionales. Il est souvent d'avis que les acteurs régionaux, par leur proximité par rapport aux conflits, peuvent permettre de contourner les lenteurs politiques et opérationnelles de la communauté internationale (les Nations Unies ou les puissances internationales) souvent pesantes lorsqu'il s'agit d'agir face aux conflits armés dans le monde.³² Cela pourrait donc être un moyen de limiter considérablement les coûts humanitaire, social, économique et politique des conflits armés, leurs conséquences sur la sécurité régionale voire internationale, et surtout d'éviter de payer le coût de l'inaction face aux conflits armés, comme la réédition de génocides. Mais cette approche comporte des dangers si elle est interprétée de manière trop rigide.

4.2 Une option qui comporte des risques

L'idée de *regionalisation* laisse surtout entendre une *division internationale du travail* dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En réalité, elle pourrait déboucher sur une sorte d'atomisation des responsabilités selon une *spécialisation géographique* ou une *spécialisation fonctionnelle*. Une spécialisation géographique signifierait une division du monde en *juridictions* ou *zones de compétence* où la gestion des conflits en Afrique incomberait aux acteurs régionaux, en l'occurrence les OIG africaines. Une *spécialisation fonctionnelle* se baserait sur une division du travail selon les formes d'interventions (prévention, rétablissement, imposition, maintien, consolidation de la paix...) et les acteurs qui sont plus en mesure de les mener. Il est possible de penser qu'une telle approche pourrait aider à trouver des solutions *sui generis* aux problèmes posés par les conflits en Afrique. Elle permettrait *peut-être* d'affranchir la région d'une dépendance à l'égard des caprices d'une communauté internationale souvent timorée, mais aussi des manipulations et des ingérences extérieures qui, il faut le reconnaître, contribuent parfois à alimenter les conflits. Mais rien n'est moins sûr.

Certes, les difficultés auxquelles se sont heurtées les différentes interventions de paix menées par l'ONU ont remis en question ses capacités à conduire des opérations qui exigent un engagement militaire élevé. Il s'est trouvé des analystes qui ont alors fait observer que les opérations à caractère militaire se heurtent à trop d'obstacles au niveau des Nations Unies (capacités opérationnelles limitées, absence de volonté politique des grande puissances...). D'où l'idée selon laquelle ce genre d'interventions devrait être dévolu à des

³¹ Voir Eric Berman et Katie E. Sams, op.cit., qui traitent largement de cette question.

³² Funni Olonisakin, « Conflict Management in Africa : the role of OAU and Subregional Organisations », dans *Building Stability in Africa : Challenges for the new millennium*, Institute for Security Studies, Monograph 46, February 2000. Voir aussi Ruth Wedgwood « Regional and Subregional Organizations in International Conflict Management », in Chester Crocker, F. Hampson, P. Aall, *Managing Global Chaos: Sources and Responses to International Conflict*, Washington, DC : United States Institute of Peace Press, 1999.